



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 11261

Texte de la question

M Henri de Gastines appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les inquiétudes des anciens combattants en ce qui concerne d'une part la diminution de leur budget, et d'autre part la remise en cause du « rapport constant ». Les intéressés considèrent en particulier que la composition de la commission tripartite, qui a été créée au sein de son département ministériel, fait une trop large place à l'administration, et expriment le souhait que ses trois composantes, fonctionnaires, parlementaires et anciens combattants, soient représentées en nombres égaux. Enfin, les anciens combattants demandent que le bénéfice des deux points d'indice accordés aux fonctionnaires des catégories C et D, par l'arrêté du 5 juin 1987, leur soit étendu. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner aux revendications qu'il vient de lui exposer.

Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux de la commission tripartite sur le rapport constant réunie à l'initiative du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre n'ont pas encore permis de parvenir à un accord sur le mode d'indexation des pensions militaires d'invalidité. Il est rappelé que les associations préconisent le maintien du système d'indexation actuel avec intégration des 2 points indiciaires attribués le 1er juillet 1987 aux fonctionnaires des catégories C et D. Le Gouvernement, quant à lui, présente un nouveau système qui maintient l'augmentation automatique des pensions militaires d'invalidité quand les traitements de la fonction publique augmentent, assortie de la garantie d'un ajustement en cas d'augmentations catégorielles ; il n'est pas tenu compte des 2 points précités, actuellement. Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre souhaite la poursuite de la concertation. Il est d'ailleurs disposé à examiner toutes les suggestions nouvelles de la part des associations ; il a d'ores et déjà constitué un groupe de travail restreint, chargé d'approfondir le dispositif exposé et les autres suggestions, avant de réunir à nouveau la commission tripartite de concertation.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11261

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1507